

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 08 juillet 2025

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-cinq et le huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 20

Contre :

Abstention : 2

Date de la convocation

01/07/2025

Date d'affichage

01/07/2025

Objet de la délibération n° 35-2025

Domaine et patrimoine – Schéma  
Directeur Immobilier et Energétique –  
Lancement des études de programmation  
pour la rénovation d'en Solomiac et Appel  
à Manifestation d'intérêt pour les  
panneaux photovoltaïques.

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, S. MAZAS, C. DEBONS,  
C. PAVAILLER, D. DOUMERC F. ESTEVES, M.J. SCHIFANO,  
A. TAHRI, C. SCHIFANO, J.F. MULLER, M. PLANA,  
R.M MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, I. CERE, JC. LAPASSE.

Absents excusés

A. SECULA, C. ROMERO, JC. MALTHE, A. CIERCOLES,  
C. CLERGEAU, S. PRADELLES, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT,  
H. DUTKO.

Pouvoirs

C. CLERGEAU à C. PAVAILLER	JC. MALTHE à P. PLICQUE
C. ROMERO à S. MAZAS	H. DUTKO à RM MARTINEZ FUENTE
A. SECULA à A. TAHRI	

**Mme Céline PAVAILLER a été nommée secrétaire**

Délibération n°04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°35-2023 en date du 11 avril 2023, la Commune a répondu à un appel à candidatures visant à identifier des collectivités de la région Occitanie volontaires pour mettre en œuvre un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de leur patrimoine bâti.

L'objectif est de mieux connaître son patrimoine pour optimiser les surfaces, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population, élaborer une stratégie immobilière sur son patrimoine visant la sobriété énergétique tant sur les bâtiments que dans les déplacements liés à leur activité.

L'ADEME annonce par courrier en date du 31 mai 2023 que la candidature de la Ville est retenue.

Dès lors, ESPELIA, bureau d'étude choisi par l'ADEME a mis à disposition de la Commune le logiciel Patrimoine public permettant de rassembler, traiter et analyser les données de son patrimoine bâti en matière énergétique.

Aussi, à la suite de son diagnostic sommaire présentée en juillet et septembre 2024 des décisions ont été prises et une feuille de route a été donnée aux services de la Collectivité, à savoir :

- A court terme (2024/2025) :
  - ❖ Mettre des sous compteurs au complexe sportif du centre-ville pour un meilleur suivi des consommations énergétiques : EN COURS
  - ❖ Poursuivre la sensibilisation des usagers à la sobriété et l'utilisation des bâtiments (campagne de communication) : A RENOUVELLER
  - ❖ Lancer les diagnostics énergétiques sur les bâtiments pour connaître les travaux d'amélioration à engager : TERMINE
  - ❖ Travailler sur En Solomiac, l'Hôtel de ville et le gymnase DAYDE (études techniques, de faisabilité...) : EN COURS
- A moyen terme (2026/2027) :
  - ❖ Se doter d'un outil de maintenance des bâtiments pour avoir un meilleur suivi de la maintenance et l'anticiper dans les budgets : NON COMMENCE
  - ❖ Lancer les diagnostics obligatoires (plombs, amiante, accessibilité...) : NON COMMENCE
  - ❖ Lancer une campagne de devis pour l'amélioration énergétique conformément au résultat des diagnostics réalisés et prioriser les actions : EN COURS
  - ❖ Mettre en application l'étude sur les panneaux photovoltaïques : EN COURS
- A long terme (2027 et au-delà) :
  - ❖ Débuter la rénovation du premier bâtiment fléché : NON COMMENCE
  - ❖ Poursuivre la campagne de rénovation sur la performance énergétique des autres bâtiments : NON COMMENCE
  - ❖ Optimiser les usages des bâtiments : EN COURS
  - ❖ Evaluer les cessions et les besoins : EN COURS

D'une part, dans les bâtiments prioritaires, les élus ont fléché le bâtiment d'En Solomiac. Aussi, dans le cadre des études préliminaires, la Commune a saisi le CAUE afin d'être accompagné par des professionnels de la rénovation et notamment des architectes. Après plusieurs réunions et rencontres, le CAUE préconise de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour réaliser un diagnostic du bâtiment, une étude de faisabilité en fonction de l'utilisation souhaitée, un accompagnement à lancer un concours de maîtrise d'œuvre ou un marché simple et un suivi jusqu'en phase avant-projet définitif au minimum.

D'autre part, dans le cadre de l'étude sur les panneaux photovoltaïques à développer sur la Commune, les élus ont retenu un des scénarios présentés qui se constitue en plusieurs étapes : mise en place de panneaux sur le nouveau groupe scolaire pour de l'autoconsommation collective (réalisé dans le cadre du marché de travaux du groupe scolaire), location des toitures des gymnases au travers d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) et pour lequel la Commune est accompagnée par ENERCOOP et enfin à plus long terme mise en place par la Commune de panneaux sur le CTM pour de la revente totale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- PREND ACTE du SDIE et de la feuille de route donnée aux services de la Mairie,
- ACCEPTE de poursuivre les projets tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à lancer un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour un diagnostic, des études de faisabilité et d'accompagnement pour la recherche d'une Maitrise Œuvre concernant la rénovation du bâtiment d'En Solomiac

- AUTORISE le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des gymnases,
- PRECISE que la Commune sera accompagnée d'une part du CAUE pour la rénovation d'En Solomiac et d'autre part par ENERCOOP pour la mise en place des panneaux,
- PRECISE que les crédits devront être ouverts aux budgets primitifs de 2025 et 2026

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



